

Contrôle

Paris, le 11 mars 1919.

1175

Monsieur le Ministre,

Parmi les graves problèmes sur lesquels la Conférence de la paix sera sans doute appelée sous peu à se prononcer, je voudrais signaler à Votre Excellence, comme préoccupant très vivement les milieux financiers suisses, la réorganisation des finances de l'Empire Ottoman.

Mon Gouvernement croit savoir qu'un projet actuellement à l'étude et qui rencontre dans les milieux financiers français et alliés un accueil favorable, tend à évincer du Conseil de la Dette ottomane les représentants des porteurs appartenant à des nations ennemies de l'Entente. La Suisse qui, sous le régime établi par le décret impérial du 20 Mouharrem 1299, n'avait aucune représentation dans ce Conseil, attacherait le plus grand prix à en obtenir une à la faveur de la réorganisation qui

Son Excellence

Monsieur P i c h o n,
Ministre des Affaires Etrangères,
etc. etc. etc.

PARIS.

se prépare.

Conformément aux instructions du Gouvernement Fédéral, j'ai donc l'honneur de faire appel aux bons offices de Votre Excellence aux fins d'apprendre si le Gouvernement de la République serait disposé à admettre, dans le futur Conseil de la Dette Ottomane, une représentation officielle des porteurs suisses.

J'ajoute que les Ministres de la Confédération à Londres et à Rome ont été chargés d'adresser aux Cabinets britannique et italien une requête analogue.

Je serais très obligé à Votre Excellence de vouloir bien me faire connaître, le plus tôt possible, l'attitude que le Gouvernement de la République se propose d'adopter, au moins en principe, dans la question que j'ai l'honneur de vous soumettre.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances de ma très haute considération.